

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 mars 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT, Myriam FERRIERE, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX, Eric GALLY, Alain DUBOIS, Estelle CLEUET, Jean-Michel DAMAY, Cindy DAUBIN  
Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

## CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Le Maire propose la constitution des commissions suivantes dont il est membre de droit :

- **Commission « budget »** : elle sera constituée de Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Danick FLEURY et Jean-Michel DAMAY.
- **Commission « bâtiments – travaux – habitat »** : elle sera constituée de Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Danick FLEURY, Alain DUBOIS et Jean-Michel DAMAY.
- **Commission « voirie – chemins – environnement – cimetière »** : elle sera constituée de André LESCUREUX, Bernadette PATTE, Benoît THIBAUT, Gilles BELTRI, Alain DUBOIS et Estelle CLEUET.
- **Commission « affaires scolaires – social »** : elle sera constituée de Bernadette PATTE, Myriam FERRIERE, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET et Cindy DAUBIN.
- **Commission « coordination – associations & commissions consultatives »** : elle sera constituée de André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Myriam FERRIERE, Sandrine DESSEAUX, Eric GALLY, Cindy DAUBIN.

## DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMPETENCES DE LA CCALM :

Le Maire et le 1er Adjoint sont les délégués communautaires à la CCALM ; il convient de désigner les Conseillers qui participeront aux travaux des compétences de cet EPCI :

- **Aménagement de l'espace** : Benoît THIBAUT, Gilles BELTRI, Eric GALLY.
- **Développement économique** : Bernard DAIGNY, Bernadette PATTE, Jean-Michel DAMAY.
- **Environnement** : André LESCUREUX, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET.
- **Voie** : Bernard DAIGNY, Benoît THIBAUT, Gilles BELTRI, Jean-Michel DAMAY.
- **Aide-Sociale** : Françoise GAUTHIER, Myriam FERRIERE.
- **Animations socio-culturelles** : Danick FLEURY, Eric GALLY, CINDY DAUBIN.
- **Communication** : Bernard DAIGNY, Benoit THIBAUT.
- **Administration générale** : André LESCUREUX, Gilles BELTRI.

## DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS & ASSOCIATIONS :

- **Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE)** : Benoit THIBAUT & Gilles BELTRI sont désignés délégués titulaires, André LESCUREUX et Estelle CLEUET, suppléants.
- **Syndicat intercommunal d'Eau potable du Santerre (SIEP)** : Jean-Michel DAMAY est désigné délégué titulaire, Patrick GORET, suppléant.
- **Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)** : Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Sandrine DESSEAUX et Estelle CLEUET sont désignées déléguées du Conseil et composeront avec le Maire et les quatre personnes qu'il désignera par arrêté le bureau du CCAS.
- **Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)** : Françoise GAUTHIER est désignée déléguée des élus, la secrétaire de mairie, Valérie LEVIEL est déléguée des agents.
- **Association Foncière de Remembrement de Le Plessier (AFR)** : Le Maire est membre de droit mais peut déléguer cette fonction à un conseiller. Les autres délégués du conseil doivent être propriétaires fonciers et leurs propriétés incluses dans le périmètre de remembrement. Sont désignés André LESCUREUX, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Jean-Michel DAMAY et Jacques LAURAIN.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :**

Fonctionnement		Investissement	
Excédent 2013	77.789,89€	excédent 2013	21.786,72€
report 2012	221.694,94€	report 2012	- 41.373,02€
<b>cumul</b>	<b>299.484,83€</b>	<b>cumul</b>	<b>- 19.586,30€</b>

Des explications sur les chiffres sont apportées par le Maire après présentation des résultats ; Il reste à régler les travaux de voirie rue du 11 novembre pour un montant de 73.807,82€ ttc dont 64.975€ reportés en reste à réaliser.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes communaux pour l'année 2013 par 14 voix pour et 1 abstention.*

*Le Conseil Municipal approuve ensuite le compte de gestion communal 2013 de M Bécourt trésorier du Centre de finances publiques de Moreuil. Il concorde en tous points avec le compte administratif du Maire.*

**AFFECTATION DU RESULTAT :** Le Maire propose de couvrir le déficit d'investissement (19.586,30€) augmenté des restes à réaliser (64.975€) soit au total 84.561,30€ par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement, et de reporter le solde soit 214.923,53€ en section fonctionnement 2014.

*Adopté à l'unanimité*

### **DIVERS :**

1/ Le Maire demande aux conseillers de délibérer sur les indemnités servies au Maire et aux Adjointes et propose, en concertation avec les adjoints, la délibération suivante :

- **Indemnité de fonction du maire :** Pour les communes de 500 à 999h, une indemnité de 1.178,46€ brut peut être octroyée au Maire ; elle est soumise à cotisation retraite au taux de 3,80%, d'où un coût annuel de 14.679€. Elle était précédemment de 912.35€/mois (l'indemnité était répartie entre le maire et les adjoints) mais soumise à cotisations Urssaf au taux de 30,35% depuis 2013 soit un coût annuel de 14.687€.
- **Indemnité de fonction des Adjointes :** Une indemnité maximale de 313,62€ peut être attribuée par décision du conseil aux adjoints bénéficiant d'une délégation de fonctions par arrêté du Maire ; précédemment seuls deux adjoints bénéficiaient d'une indemnité de 98,83€ brut pour un coût annuel de 2.463€. Il propose de répartir une indemnité d'adjoint à parts égales entre les trois premiers adjoints, Mme Patte ne souhaitant pas en bénéficier. Le Maire se chargera des délégations de fonctions.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à M. Patrick Goret, Maire, l'indemnité maximale de 1.178,46€ brut mensuelle pour la durée de son mandat (12 voix pour / 3 abstentions) et d'accorder à Mrs. Bernard Daigny, André Lescureux et Mme Françoise Gauthier, Adjointes, un tiers d'indemnité d'adjoint chacun, soit 104,54€ brut mensuel (9 voix pour / 6 abstentions), avec effet au 01/04/2014.*

*Le Maire établira les arrêtés de délégation en conséquence.*

2/ Monsieur Damay aborde la réforme des rythmes scolaires, suggère de revoir la décision du conseil et de sursoir à son application à la prochaine rentrée ; objection est formulée qu'il est plus prudent de poursuivre la préparation de la prochaine rentrée en intégrant les obligations de la réforme, au cas où elle serait maintenue et confirmée par le nouveau gouvernement.

3/ La date du 25 avril – 18h.30 est arrêtée pour la rencontre Elus/Population prévue suite aux municipales. Elle se tiendra à la salle polyvalente. Une information sera adressée aux habitants.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884. En Mairie, le 08 avril 2014

Le Maire,